

RC PROFESSIONNELLE
METIERS DES MEDIAS

L'AUDIENCE, VOTRE JUGE DE PAIX.




HISCOX

Pour répondre aux nouvelles envies d'une audience toujours plus exigeante, les médias font sans cesse évoluer leur offre de contenus. Le management du risque qui y est lié n'en devient que plus complexe. Il est nécessaire d'appréhender ces nouvelles problématiques, afin de mieux les éviter ou de mieux les gérer lorsqu'elles surviennent.

Hiscox. Assureur spécialiste

Spécialistes des médias depuis plus de 15 ans, nous consacrons une partie importante de notre temps à nous tenir informés des évolutions constantes d'un secteur très dynamique. Nous écoutons et parlons régulièrement avec des clients, des avocats et experts sectoriels pour continuellement affiner notre approche de souscription. Vous pouvez vous sentir entièrement en confiance car notre offre est complète, adaptable, réaliste et très efficace en cas de sinistre.

Valeur ajoutée pour votre activité

En tant qu'experts spécialistes des professionnels, nous savons la valeur d'un service de qualité et d'une approche simple, flexible et rapide. C'est pourquoi, quand nous vous couvrons, nous vous offrons aussi les bénéfices suivants :

- **une forte culture du service**, dédiée à votre tranquillité d'esprit,
- **des polices d'assurance flexibles**, adaptables aux besoins de votre activité et aux changements que vous jugerez nécessaires, à n'importe quel moment,
- **des souscripteurs experts** dotés de pouvoirs de décision importants qui leurs permettent d'être très réactifs.

Philosophie de règlement des sinistres

Nous sommes particulièrement attentifs au processus de gestion des sinistres afin qu'il soit le plus fluide possible. Nous partons du principe que votre réclamation est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en votre défaveur. Si le sinistre est dû, nous le payons. C'est notre philosophie, et notre métier.

Avec Hiscox...

Exercez votre activité en toute sérénité, nous sommes là pour préserver vos relations commerciales.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est l'assurance vie de votre entreprise. Le contrat Hiscox permet de vous protéger contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions que vous pourriez commettre dans le cadre de votre activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de votre entreprise face à des risques majeurs.

Hiscox propose des garanties larges **sans sous limites**, notamment en cas de :

- **diffamation**
- **violation de droit** de propriété intellectuelle (droits d'auteur, logos, marques, images)
- **dénigrement**
- **atteinte à la vie privée**

Exemples de sinistres

- Lors de la sortie d'un film, un site web dédié au cinéma a utilisé la photo d'une actrice pour illustrer sa critique du film. Le photographe qui avait pris le cliché a attaqué le site pour violation du droit d'auteur. Hiscox a négocié auprès du photographe le rachat des droits incluant les royalties non perçues.
- Un éditeur a été attaqué en justice suite à la parution d'un livre concernant la gestion des plans d'épargne des employés de la mairie d'une commune importante. Le livre mentionnait le fait que les membres du conseil municipal en charge du dossier n'avaient pas suivi les recommandations d'auditeurs extérieurs. Les membres de ce conseil, dont l'identité a été révélée dans ce livre ont poursuivi l'éditeur. Hiscox a payé les dommages et intérêts réclamés par les plaignants.

Next steps ?

Cette brochure est un résumé non exhaustif de notre offre d'assurance responsabilité civile professionnelle pour les médias. Pour plus d'information et l'obtention d'un devis, contactez votre assureur-conseil.

Nous assurons aussi :

- la responsabilité des dirigeants
- les bureaux
- le kidnapping et l'extorsion
- les collections d'entreprises
- les habitations haut de gamme
- les objets d'art et les collections
- les professionnels de l'art
- les musées et expositions
- les matériels et équipements



19 rue Louis le Grand 75002 Paris

T 0810 50 20 10

F 0810 00 71 02

E hiscox.info@hiscox.fr

www.hiscox.fr

Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance qui y est rattachée.